Dans ce document, vous trouverez en rouge les modifications à effectuer et en vert, les ajouts à effectuer dans l’état des lieux.

# Etaient présents :

* BRUYELLE Jean-Charles, Président de la CT « Gestion de la Ressource »
* CHERIGIE Valérie, Directrice du Symcéa
* GALLET Alexandre, animateur
* GILLE Yves (en visio), Président du Symcéa
* FORTIER Francis, Président de la CT « Milieux Aquatiques »
* FOURCROY Philippe, Président de la CT « Risques »
* TETARD Ghislain, Président de la CLE

# Etaient excusés :

* Madame Blandine DRAIN, Présidente de la CT « Communication »

# Ordre du jour :

* Point d’actualité
	+ Point sur l’arrêté
	+ Bilan des réunions de commission thématique
* La méthode pour les prochaines réunions
	+ Présentation générale
	+ Exemple avec le REX de M. BRUYELLE
* Points à discuter

# Remarques et discussions :

**Point d’actualité :**

L’idée de prendre les devants pour les « futurs problèmes de quorum » est accepté par tous les membres. Des premières idées sont évoquées comme la sortie du Groupement de Gendarmerie qui sont présents depuis la création de la CLE alors qu’ils étaient les représentants de la police de l’environnement, mais, actuellement, ce n’est plus dans leur compétence. A propos du CRPF, ils ne sont plus intéressés pour participer aux travaux de la CLE. Alexandre les recontactera lorsque l’on s’occupera de ce sujet pour réellement connaître leurs motivations. Cette démarche sera adoptée avec tous les organismes qui ne participent plus aux réunions depuis quelques années.

Les objectifs de la Commission Locale de l’eau vont changer. L’agence de l’eau va maintenant fixer à la CLE des objectifs de résultats et que les élus engagés dans la Commission Locale de l’Eau devront défendre les positions de cette CLE.

**Rappel des participations :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Réunion 1** | **Réunion 2** |
| **CT1** | 9 | 50% | 11 | 61% |
| **CT2** | 17 | 50% |  |  |
| **CT3** | 17 | 74% |  |  |
| **CT4** | 9 | 90% |  |  |
| **Moyenne de participation** | 52 | 61% |  |  |

**CT4 : Communication**

Mme CHERIGIE rappelle que pour la communication, le Symcéa a engagé une démarche pour savoir comment on peut communiquer le plus lisiblement possible avec une approche accessible à tous. Le but serait d’y intégrer les CLE et de réaliser une communication globale.

Plusieurs difficultés sont mentionnées à propos de la communication, comme la difficulté de mobiliser dans leurs propres rangs (l’exemple de la faible mobilisation des pêcheurs pour la consultation du SDAGE est évoquée alors même que la fédération a travaillé sur la simplification des éléments de langage).

Des idées sont données pour remédier à ce problème comme la nécessité de partir des problématiques quotidiennes de la population comme l’accès à l’eau potable ou les inondations. Il est notifié aussi que la communication par les réseaux sociaux ne fonctionne pas si bien, seules les personnes intéressées regardent les informations.

**CT1 : Gestion de la ressource :**

Lors la commission thématique, quelques remarques ont été faite sur l’état des lieux et notamment sur les données d’utilisation des pesticides sur le territoire :

M. BRUYELLE indique que malgré les défauts de la méthode actuelle (déjà améliorée par rapport à 2016) il faut encore quelques années pour apprécier correctement les données en pesticides. Il faut du recul pour faire de la statistique. Maintenant les données sont répertoriées par acheteur et plus par vendeur, elles sont plus précises qu’avant. Même avec cette meilleure précision, cela ne veut pas dire que l’on sache précisément le secteur où la molécule sera introduite.

De plus les agriculteurs peuvent s’organiser pour grouper les achats et cela complique d’autant plus le traçage des molécules.

Une autre remarque est avancée en ce qui concerne la pollution de la rivière par les pesticides. Il faut savoir que la rivière est alimentée à 95% par la nappe donc le fond de pollution provient de cette dernière.

Lors de la réunion de la commission, une remarque a été faite sur les prélèvements d’eau :

*Il faut ajouter les périodes de prélèvements d’eau dans l’état des lieux car les agriculteurs prélèvent lorsque la nappe est au plus bas alors que la sucrerie, par exemple, prélève lorsque les niveaux des rivières sont plus haut.*

Les industriels ont fait de réels efforts dans la gestion de l’eau mais certaines industries agroalimentaires en consomment toujours beaucoup. Il faut réfléchir à l’échelle du territoire, c’est-à-dire qu’il faut arrêter d’installer des industries gourmandes en eau dans des territoires où il n’y en a pas.

Les ZEE : Zones à enjeu environnemental :

Lors de la réunion, il y a aussi eu des discussions sur les ZEE (Zones à enjeu environnemental). Il est indiqué à la commission que la méthode sera revue avec la DREAL. Il est évoqué aussi que l’Agence ne finance plus les mises aux normes de l’assainissement non collectif.

M. BRUYELLE indique qu’il ne faut pas se substituer au SPANC, il faut donc discuter de la méthode avec la DREAL. Il y a souvent des moyens de réaliser des assainissements non collectifs qui coûtent moins cher que les systèmes proposés par les bureaux d’étude qui sont essentiellement des microstations également très couteuses en maintenance

M. GILLE fait aussi la remarque qu’à chaque vente, il faudrait geler l’argent nécessaire à la caisse des dépôts pour la mise aux normes et cet argent serait libéré après la réalisation des travaux.

M. BRUYELLE ajoute que c’est peut-être une idée à laquelle les SPANC ont pensé et il souhaiterait faire une réunion uniquement avec les SPANC pour demander quelles sont leurs idées pour faire réaliser effectivement les mises en conformité. Si une idée ressort, nous tenterons de la faire appliquer sur tout le bassin pour essayer d’avancer sur le sujet. Pour l’instant, légalement, personne ne trouve de solutions, c’est complexe ; le gel des sommes prévues lors des mutations est une excellente idée mais pas préconisée par la loi.

**CT2 Risques :**

*Il faut plutôt dire que les fascines ne sont efficaces que jusque des pluies quinquennales*

Les discussions lors de cette réunion ont tourné autour des solutions pour limiter les ruissellements.

Lorsque la biologie du sol est présente en nombre suffisant et que le sol est chargé en matière organique, les phénomènes d’érosion et de ruissellement sont limités. Les agriculteurs prennent aussi conscience des problèmes et essaient d’améliorer leurs pratiques.

M. BRUYELLE indique que le Symcéa pourrait (à la demande de la CLE) en procèdent avec des agriculteurs l’acceptant et rémunérés sur des parcelles limitées (10 ares par exemple), à l’expérimentation de technique innovantes qui limitent la battance des sols et faire un bilan sur le ruissellement à la parcelle. Il faudrait choisir des sols pentus et battants.

Mme CHERIGIE ajoute qu’ils sont en discussion avec la Chambre d’agriculture et ils ont un programme pour accompagner les agriculteurs vers la transition-écologique. Ils ont une réunion avec eux le 18 octobre. Il faut voir si M. BODDAERT pourrait venir témoigner de cette expérimentation lors d’une commission.

**CT3 Milieux Aquatiques :**

Zones humides :

Plusieurs remarques ont été faites lors de cette réunion et notamment une sur l’enjeu de la connexion latérale des cours d’eau avec les zones humides. Le SDAGE va nous permettre d’approfondir ce sujet avec la définition de l’espace de bon fonctionnement des cours d’eau (EBF).

Les critères des zones humides ont évolué lors des dernières années et désormais, un seul des deux critères (pédologique et botanique) est nécessaire pour classer une zone humide.

Hydro électricité :

Tout le monde attend les résultats de l’étude sur le potentiel hydro-électrique de l’Agence de l’eau pour pouvoir clarifier la situation.

M. TETARD ajoute qu’il n’est pas négligeable de produire de l’hydro électricité, dès lors que l’on ne gêne personne. Il y a aussi un problème important, c’est que les passes à poissons ne sont financées que lorsqu’il y a effacement de l’ouvrage.

M. FORTIER indique que cela va changer suite à l’adoption de la loi Climat et résilience.

**La méthode pour les prochaines réunions**

* Présentation générale

Aucune remarque.

* Intervention de M. BRUYELLE : Retour d’expérience sur la réunion n°2

Cet état des lieux doit bien évidemment être partagé par tous les membres de la commission, c’est pour cela qui leur a été envoyé après la première réunion.

*La méthode :*

M. FORTIER demande à ce que l’on regarde le SAGE, que l’on fasse un état d’avancement des objectifs et ensuite continuer sur les points à améliorer.

*Le regroupement des structures (2026) :*

M. FOURCROY indique que sur le secteur d’Hucqueliers, des aires d’alimentation de captages ont été définies. De plus, dès lors que les structures compétentes s’agrandissent, des économies sont faites et il y a plus de rentrée d’argent.

*Il faudrait essayer d’obtenir ces données et de les ajouter aux comptes rendus.*

**Remarques générales :**

Pour les prochaines interventions lors des réunions de commission thématiques, il faut mieux cadrer les intervenants

# Prochaines réunions :

La prochaine réunion de bureau aura lieu **le mardi 7 décembre à 14h30 à la maison du bois à Auchy lès Hesdin**

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur TETARD Ghislain, Président de la Commission Locale de l’Eau de la Canche